

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **03 mars 2026****NOMBRE DE MEMBRES****En exercice : 10**

Présents : 9

Excusés : 0

Nbre de suffrages exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Date de convocation

23/02/2026

Date d'affichage

23/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le **trois mars** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel MARTY.

Présents : ARSICAUD Pascal, BERGER Bernard, JAUDEAU Véronique, MARTY Michel, GAUTRIAUD Magali, SAINTONGEY Alexandra, RAFFIER Joëlle, AVRIL Alexandre, HILLAIRET Sylvain, GROSLAUD Didier

Excusés :**Pouvoir :****Secrétaire de séance :** JAUDEAU Véronique**VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)**

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

/ /

Et publication du :

/ /

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel MARTY et après présentation de l'ainé des membres du conseil municipal Monsieur Michel BERGER,

Vote le Compte financier unique 2025 et arrête ainsi les comptes (Le Maire s'étant retiré lors du vote) :

Investissement

Dépenses	Prévu :	573 574,26
	Réalisé :	207 158,30
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	573 574,26
	Réalisé :	139 121,22
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	777 179,19
	Réalisé :	305 715,38
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	777 179,19
	Réalisé :	773 180,63
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-68 037,08
Fonctionnement :	467 465,25
Résultat global :	399 428,17

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à La Genétouze,
Le Maire, Michel MARTY


